Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 41 (1994)

Heft: 6

Vereinsnachrichten: La sécurité concerne chacun

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



«Pourquoi i' s' marre?» semble dire H.J. Münger au président Robert Bühler.

tation du 12 juin. Finalement, un débat démocratique, juste teinté d'un peu d'égoïsme, drapé dans cette neutralité pure et dure, un tantinet désuète, chère à certains. Aimé le soutien apporté par Arnold Koller à la modernisation de la protection civile, et du rôle qu'elle pourrait jouer dans l'atténuation des effets résultants de catastrophes naturelles ou techniques. Une revalorisation bienvenue.

Un tour sur le Rhin

Après une courte promenade dans les vieilles rues, les délégués rejoignent le «Christophe Merian», nouvel orgueil de la flotte sur le Rhin. Apéro, biscuits, jus d'orange. Le soleil est au rendez-vous. Le trio «Sam Waelti» (ils sont six...), composé pour l'essentiel de musiciens de la protection civile, distille une musique variée.

Pendant le repas, les amarres sont larguées. Jacques Romanens, qui n'a pu dénicher un «Château d'Auvernier», trouve que finalement tout ne va pas si mal dans le petit monde de la PCi. Une première boucle sur le fleuve permet à chacun de se retrouver comme dans une carte postale et d'imaginer qu'il est en route pour la «Lorelei». Le port ne présente que peu d'intérêt, si ce n'est le franchissement de trois frontières en quelques secondes. Par contre, en amont, la ville cède rapidement le pas à la

Un bateau des pompiers bâlois fait une démonstration de ses possibilités de manœuvre et d'extinction. Epoustouflant. Après une dernière manœuvre d'encerclement, il nous quitte, toutes lances à incendie en action, recréant au passage un arcen-ciel

Retour au port et chacun rejoint: qui le train, qui son véhicule. Le quarantième est passé, vivement le jubilé.

Extrait du discours du conseiller fédéral Arnold Koller

La sécurité concerne chacun

rei. «Tous doivent faire un effort pour la sécurité», souligna le conseiller fédéral Arnold Koller, chef du département de justice et police, à l'assemblée des délégués de l'USPC. «De plus en plus de personnes voient la sécurité en danger, et ne se sentent plus en confiance dans leur existence.»

C'est pour cette raison, dit-il, qu'il a fait de la sécurité un élément capital dans son département, «car qui ne se sent pas sûr et a peur, souffre. Cela ne doit être indifférent à personne, ni à l'Etat et ses autorités, ni à nous tous.» Dans ce même chapitre, Koller vint à parler du programme d'action actuel du Conseil fédéral pour l'augmentation de la sécurité intérieure. Il s'agit là, entre auefforts faits pour donner à la population le sentiment d'une plus grande sécurité. Du même coup, elle contribue à l'amélioration de la sécurité en général.

Mais ce n'est pas le genre de Koller de s'endormir sur ses lauriers. Complémentairement aux exigences de caractère général du nouveau plan directeur, trois projets prioritaires doivent être réalisés dans le cadre du programme «sécurité intérieure»:

- L'élaboration d'un cadastre des riques pour toute la Suisse et par la suite, d'un manuel sur les effets de catastrophe - une sorte de pendant au manuel sur les effets des armes. Ce manuel aidera, à partir de 1996, les cadres de la milice à mieux estimer le potentiel de riques dans leur commune ou région, et de réaliser ou amélio-

Le directeur de l'OFPC, Paul Thüring, et le conseiller fédéral Arnold Koller à l'assemblée de l'USPC.



tre, du «deuxième paquet de mesures» contre le blanchiment d'argent et le crime organisé, l'échange d'information avec des organes de police à l'étranger dans le combat contre le trafic de la drogue, les réglementations contre l'abus d'armes, la nouvelle orientation pour la défense de l'Etat et les mesures coercitives dans le droit des étrangers.

La contribution de la protection civile

Koller fit remarquer, dans son exposé sur le rôle de la protection civile dans le concept global de sécurité, que la protection civile apporte avec son infrastructure architecturale et matérielle et son rôle central dans l'aide civile en cas de catastrophes une importante contribution aux rer ainsi les planifications et préparations nécessaires en cas de catastrophe ou d'ur-

 Avec un nouveau concept d'information de l'Office fédéral, la philosophie aspirant à une conception plus moderne de la sécurité civile de la population, doit être mieux ancrée dans le peuple et auprès des politiciens et parlementaires.

 Une troisième mesure doit être prise mesure intermédiaire, bien sûr - qui puisse, avec l'apport de matériel de réserve de la Confédération pour l'aide en cas de catastrophe, donner aux organisations qui veulent aider ou qui sont concernées le matériel manquant au moment de l'événement, et cela d'une manière rapide et non-bureaucratique. Voilà la leçon qu'on a pu tirer des expériences du Valais et du Tessin.